

Entente Aiglonne – Interpellation CAD-SATOM au Conseil communal du 12.05.2022

La Municipalité a récemment informé le Conseil communal que des négociations avec la SATOM sont en cours dans le but d'établir et signer une convention entre la SATOM et la commune d'Aigle concernant la construction et l'exploitation d'un réseau de chauffage à distance (CAD) amenant la chaleur produite par la SATOM aux immeubles de notre ville.

Une brève présentation a été faite par les dirigeants de la SATOM peu avant le dernier conseil communal. Cependant, jusqu'à présent, il n'y a jamais eu la possibilité de débattre de ce projet, de poser les questions qui nous préoccupent et surtout d'obtenir des réponses claires.

Si le principe même du chauffage à distance est sans aucun doute digne d'intérêt, dans le cas qui nous occupe, les interrogations sont nombreuses :

1. **L'origine de la chaleur de la SATOM** : la chaleur provient de l'incinération des ordures des habitants des communes propriétaires. Cependant, il semblerait que les dirigeants de la SATOM achètent et collectent des déchets à incinérer bien au-delà de notre région, soit dans toute la Suisse Romande, mais aussi dans les pays étrangers (D et I), et très régulièrement en Haute-Savoie (F).
2. **Pollution** : comme il n'est pas possible de maîtriser la composition des déchets incinérés, il est probable, à l'instar d'autres usines d'incinération d'ordures, que des résidus toxiques sortent de ses cheminées, et polluent l'air de notre région. Il faut ici rappeler qu'on a récemment trouvé de la dioxine aux alentours de l'usine d'incinération de Lausanne.
3. **L'acheminement de la chaleur** devrait se faire par des conduites isolées. Elles devront avoir des doublons pour éviter qu'en cas de problème sur une conduite, une autre voie puisse approvisionner les bâtiments dépendants (cf Monthey en 2019 avec 1800 ménages privés de chaleur pendant plusieurs jours). Plus la distance est longue, plus la chaleur part dans la nature, ce qui n'est pas écologique, et plus les déperditions sont importantes.



Entente Aiglonne – Interpellation CAD-SATOM au Conseil communal
du 12.05.2022

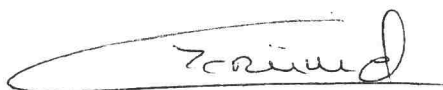
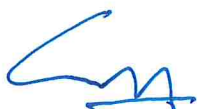
4. **La construction du réseau** nécessaire pour toute la ville d'Aigle devrait être synonyme de coûts et de dérangements très importants. Et même si les dirigeants de la SATOM nous promettent, semble-t-il, que la SATOM assumera les investissements, il est certain qu'au final ce seront les citoyens qui paieront l'addition par le biais des tarifs.
5. **La captivité des consommateurs** : SATOM impose, en cas de changement de système de chauffage, et d'entente avec les organes législatifs des communes de Monthey et Collombey l'obligation aux propriétaires d'immeubles de les brancher sur le réseau de CAD. Cela signifie que les propriétaires ne sont plus maîtres de choisir les options de chauffage de leur immeuble. Les expériences sont diverses, mais les tarifs sont élevés et, dans certains cas, les frais d'énergie ont augmenté drastiquement. Le passage à un autre mode de chauffage n'est plus possible.
6. **Les surplus de chaleur à exploiter** : ne serait-il pas plus logique qu'en cas de surplus de chaleur à exploiter, SATOM augmente sa part de production d'électricité, actuellement très recherchée, et qu'on peut acheminer par le réseau électrique existant.
7. **Plan Energie Et Climat (PEEC)**: avant d'engager la Commune vers l'option SATOM, ne serait-il pas préférable de mettre en place un PEEC qui détaille les diverses options possibles et complémentaires dans la Commune, et qui permettrait la prise en compte de nouvelles technologies dans les domaines du chauffage et de l'isolation des bâtiments.

Cette liste de questions n'est pas exhaustive.

Nous demandons à la Municipalité qu'un débat de fond soit organisé avant de signer une quelconque convention avec SATOM.

Aigle, le 12 mai 2022

Pour l'Entente Aiglonne : Marcel Jacques BACCA



A. Croset

